



cafeyn

- Accueil
- Recherche
- Sauvegardés
- En continu
- Catalogue



RÉGIONS

Pour désenclaver le milieu rural, la Haute-Loire mise sur le transport électrique à la carte

🕒 4 min • Emilie Valès



En Haute-Loire, Totoom offre une alternative de transport pour les particuliers et professionnels grâce à ces vans 100% électriques. L'expérimentation d'un an est menée en partenariat avec l'Agence Haute-Loire Attractivité et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. (Crédits : DR/Totoom)

Depuis cet été, un nouveau service de mobilité dessert 80 communes rurales de Haute-Loire. Des vans 100% électriques qui peuvent être réservés, à la demande, par les particuliers et les professionnels. Une manière de désenclaver ce territoire peu dense et plutôt mal desservi. Entre la ligne de bus, le covoiturage et le taxi, ce service de transport collectif est soutenu par l'Agence d'attractivité de la Haute-Loire et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui y voient une offre alternative complémentaire.

Ils sont blancs, noirs ou bleus, floqués du logo Tootoom. Depuis cet été, cinq vans 100% électriques sillonnent le territoire de la Haute-Loire pour transporter particuliers et professionnels vers ou depuis le chef-lieu du département. Des liaisons sont assurées, tous les jours, le long de lignes définies : Le Puy-en-Velay/Les Estables, Le Puy-en-Velay/La Chaise Dieu, Le Puy-en-Velay/Aurec-sur-Loire, Le-Puy-en-Velay/Langogne.

Ce nouveau service, intitulé TADDER pour Transport à la Demande, Décarboné, Économique, en milieu Rural, est une offre hybride entre la ligne de bus, le chauffeur privé et le covoiturage. Elle est portée par Tootoom, jeune entreprise créée en avril 2023 et installée au Puy-en-Velay.

« Nous desservons ainsi 79 communes, ce qui nous permet de toucher près de 140.000 habitants et clients potentiels. Nous faisons du porte-à-porte en fonction de la demande des usagers. L'idée est de désenclaver les territoires ruraux et de faire du report modal. C'est une alternative à la voiture personnelle et c'est un service décarboné », explique Jean-Marc Dardalhon, président-fondateur associé de Tootoom, qu'il définit comme une entreprise privée d'utilité publique.

Le client peut réserver une des six places des vans sur l'application Totoom ou par téléphone. Le service, disponible sur une amplitude journalière de 7h à 22h, est assuré dès la première réservation. Avec un tarif atteignant 18,90 euros pour un trajet entre Le Puy-en-Velay et La Chaise-Dieu, par exemple.

Offrir une alternative et de l'agilité

Ce projet, actuellement en expérimentation pour un an, a été créé en partenariat avec l'Agence Haute-Loire Attractivité et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Il a remporté un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Avec à la clé : une subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires à hauteur de 196.000 euros.

« Il y a encore beaucoup d'autosolisme, c'est-à-dire des gens seuls dans leurs voitures. Selon l'INSEE, en zone rurale, plus d'un tiers des foyers possèdent plus de deux véhicules et le taux de remplissage quotidien est de 1,1. Plus on offre d'alternatives,

mieux c'est. Par exemple, certaines personnes âgées ne sont pas à l'aise avec l'idée du covoiturage », souligne Françoise Bernard, chef de projet de l'association Orbimob', qui soutient les projets de mobilité dans le Massif Central.

Lire aussi Transports collectifs : pour rattraper son retard dans les mobilités, Annecy compte investir un milliard d'euros

Selon le Lab Mobilité Inclusive, chaque jour en Auvergne-Rhône-Alpes, 2,3 millions d'actifs parcourent 50 millions de kilomètres pour aller travailler. 75 % de ces parcours sont encore effectués en voiture individuelle et au moins 800.000 personnes ne disposent pas de solutions de mobilité adaptées. Orbimob' souligne donc l'agilité offerte par ce service, sur les horaires, sur le côté porte-à-porte... qui complète l'offre de bus ou de train.

« Cela entre tout à fait dans les objectifs de la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités, ndlr). L'idée est de rendre les transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres », indique Françoise Bernard.

Pour un tourisme durable

Et le service ne s'adresse pas qu'aux habitants. « Il est intéressant d'avoir un panel de possibilités notamment pour les touristes. Il y a une demande croissante de clientèle, notamment urbaine, qui n'a

pas de véhicule. Si vous prenez par exemple Les Etables, la station 4 saisons du département, elle n'est pas desservie par le train. Quant aux bus, bien souvent, les lignes sont en lien avec le transport scolaire et donc, pas adaptées aux touristes. Certaines ne fonctionnent pas le week-end notamment », détaille Patrick Meynadier, de l'Agence Haute-Loire Attractivité qui dépend du Département.

Totoom s'insère justement dans les objectifs de la Haute-Loire de développer le tourisme durable. Cela renforce aussi la position du Puy-en-Velay en tant que nœud de communication du Massif central. De quoi dynamiser le département qui comptabilise 5 millions de nuitées touristiques par an.

Interconnexion avec l'aéroport de Saint-Exupéry à Lyon

Et l'intérêt de ce TADDER, c'est qu'il est connecté avec un autre service mis en place par Totoom, le Service de Navettes Express Régional (SNER), lancé en septembre 2023. Sur le même principe, des vans proposent des trajets mutualisés entre Le Puy-en-Velay, Saint-Etienne et Lyon-Saint Exupéry, que ce soit gare TGV ou l'aéroport. Depuis janvier, le service est aussi disponible entre Lyon Saint-Exupéry et Annecy/Chamonix.

« La mobilité, il faut la voir dans sa globalité. Plus l'offre est élargie, plus il y a de facilités, plus cela marchera. Il faut un véritable maillage territorial. C'est pourquoi d'autres lignes vont voir le jour cet automne, Clermont-Ferrand/Brioude/Le Puy-en-Velay et puis, Clermont-Ferrand/Lyon Saint-Exupéry », s'enthousiasme Jean-Marc Dardalhon.

Pour l'instant, la ligne Puy-de-Velay, Saint-Etienne, Lyon transporte 250 passagers par mois. Mais l'objectif est d'atteindre les 1.000 rapidement. « Il existe aussi un enjeu de communication. Il faut inciter les gens à changer leurs habitudes et ce n'est pas si facile. On tente de convaincre notamment les CCI, les organisations patronales, car ce service pourrait avoir une vraie utilité pour les entreprises. Cela évite à leurs salariés de la fatigue et puis, c'est le péage, le parking, les éventuelles contraventions en moins. Enfin, c'est moins cher que si l'entreprise doit défrayer son salarié qui utilise son véhicule personnel », souligne le dirigeant. Pour autant, le service est actuellement utilisé majoritairement, aux deux tiers, par des particuliers.

Rentabilité en jeu

Quant à la viabilité économique du service ?

Totoom loue ses vans haut de gamme, dont le coût unitaire dépasse les 110.000 euros à Movivolt, société créée notamment par la Banque des Territoires. L'entreprise estime qu'il faudra 2,6 passagers en moyenne par trajet et cinq allers-retours par jour pour chacune des lignes pour assurer sa pérennité financière.

« C'est complètement faisable », veut croire Jean-Marc Dardalhon qui envisage déjà de dupliquer ce service dans d'autres territoires. « Notamment le Massif Central, dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, en Ardèche. Et notre service peut très bien s'intégrer dans les futurs Services Express Régional Métropolitain (initialement appelés « RER métropolitains, ndlr) qui vont voir le jour à Saint-Etienne ou Clermont-Ferrand. Les agglomérations cherchent justement à limiter les voitures ».

« Il y a un risque à prendre mais il faut essayer, agir pour apporter des solutions. Plus on va développer des lignes de ce type, plus cela fonctionnera », abonde Françoise Bernard qui souhaite elle aussi que le modèle soit répliqué plus largement dans le Massif central. ■